

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1994 B 01006
Numéro SIREN : 352 645 501
Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt 23088



**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY**

N° de RG : 2021O19240
N° de Minute : 2021O19282

ORDONNANCE

Nous, Didier ADDA, délégué du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny

VU la requête N°2021O19240 en date du 28 Juillet 2021, les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

VU le code de commerce,

AUTORISONS la SOCIETE :

SAS KLOECKNER METALS FRANCE
173/179 Boulevard Félix Faure
93300 Aubervilliers

RCS : 352 645 501

à proroger le délai pour tenir son assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020,

au plus tard le 30/09/2021,

DISONS que la présente ordonnance sur requête sera déposée en annexe du Registre du commerce et des Sociétés.

DISONS qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

LIQUIDONS les dépens à recouvrer par le Greffe à la somme 37.88 Euros TTC dont 5.33 TVA.

Le Greffier S. METIN

Fait à Bobigny, Le 10 Août 2021

**LE PRESIDENT
Et par délégation**

Didier ADDA



Article 496 du Code de Procédure Civile

(Décret n° 76-1236 du 28 décembre 1976 Art. 7 Journal Officiel du 30 décembre 1976)

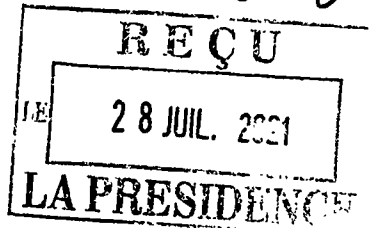
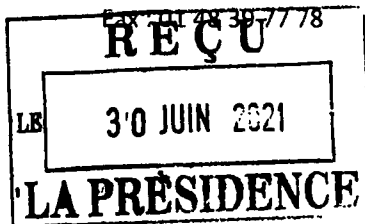
S'il n'est pas fait droit à la requête, appel peut être interjeté à moins que l'ordonnance n'émane du Premier Président de la Cour d'Appel. Le délai d'appel est de quinze jours. L'Appel est formé, instruit et jugé comme en matière gracieuse. S'il est fait droit à la requête, tout intéressé peut en référer au juge qui a rendu l'ordonnance.

kloeckner metals

France

KLOECKNER METALS FRANCE
173 - 179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

Tél : 01 48 39 77 77



Greffé du Tribunal de Commerce
1-13 Rue Michel de l'Hospital
93000 BOBIGNY

Aubervilliers, le 28 juin 2021

A l'attention de M. Le Président du Tribunal

Lettre Recommandée A.R.

Objet : Requête aux fins d'obtenir le report de l'assemblée annuelle

Je soussignée Mme Béatrice ROGER, agissant en qualité de Directeur Général de la société Kloeckner Metals France Holding (542 086 350 RCS BOBIGNY), société Présidente de la société Kloeckner Metals France (352 645 501 RCS BOBIGNY),

Société par Actions Simplifiée au capital de 25 441 516,8 €, dont le siège est situé 173/179 boulevard Félix-Faure, 93300, AUBERVILLIERS,

A l'honneur d'exposer que l'assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra se tenir dans les délais prévus par la loi en car les opérations d'arrêté des comptes et d'audit des comptes par le Commissaire aux comptes ne seront pas finalisées à la date du 30 juin 2021.

Je sollicite, en conséquence, le report de la date de l'assemblée générale et la tenue de celle-ci au plus tard le 30 septembre 2021.

Fait à AUBERVILLIERS, le 28 juin 2021

